



« Le maire qui prend un arrêté interdisant aux gens de mourir chez eux !! »

Communiqué de presse :

Bravo monsieur le maire de Laigneville, petite commune française située dans le département de l'Oise pour avoir pris l'arrêté certainement le plus stupide, le plus ubuesque de l'année, mais aussi sans doute l'un des plus pertinents.

« Considérant la pénurie de médecins, et considérant l'impossibilité de pouvoir faire constater un décès de façon décente, j'ai pris ce matin un arrêté interdisant aux Laignevillois de décéder à leur domicile ! »

Nous lui laissons la parole car ce qu'il soulève concerne chacune et chacun de nous.

Voilà ce que ce « petit » maire dit sur sa page Facebook

« Vous allez me dire que cela est totalement absurde ! Effectivement ça l'est !

Ça l'est tout autant que l'absurdité de la situation face à laquelle nous avons été confrontés ce matin. Une situation totalement « ubuesque » mais aussi dangereuse et indigne ! Je m'explique : ce matin, le corps sans vie d'un homme âgé a été découvert à son domicile aux alentours de 7h30 par son auxiliaire de vie.

Dans cette situation, un médecin doit normalement intervenir pour délivrer le certificat de décès qui atteste de la mort naturelle de la personne et sans lequel aucune action ne peut être engagée. Ni toilette, ni déplacement du corps à la morgue...

C'est là que les choses se sont gâtées. Pendant toute la matinée, nous nous sommes heurté au refus du SAMU d'envoyer une équipe médicale pour constater le décès, ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé qui a été incapable de répondre à notre problème.

Nous avons même dû contacter des médecins dans le 93 afin d'obtenir les trois refus que la «procédure» de l'ARS impose pour qu'elle se décide à trouver une solution. Toute la matinée, l'ARS et le SAMU se sont renvoyés «la balle» et ce n'est qu'à 12h30 qu'une équipe du SMUR Clermont a été diligentée afin de remplir le document de constat de décès ! 5 h pour obtenir une signature de la part d'un médecin attestant de la mort naturelle du patient !!

Cette situation indigne et stupide devient désormais récurrente et **préfigure la crise sanitaire qui se prépare**. Nous avons de plus en plus de mal à trouver des médecins pour constater les décès sur nos communes, et cela prend des heures, sans parler du mur administratif qui se dresse à nous dès lors que l'on ne trouve pas de praticien.

L'arrêté que je viens de prendre est stupide, j'en conviens, mais il est là pour dénoncer la situation dramatique face à laquelle nous allons nous confronter très bientôt.

Le désert médical qui se prépare dans notre département va engendrer une crise sanitaire que nous n'avions plus connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, dans deux ou trois ans, certains secteurs de notre département n'auront plus aucun médecin.

Cette situation est le fruit (pourri) du manque de courage politique des différents gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs décennies, mais aussi de l'obstruction systématique des « médecins-députés » qui siégeaient à l'Assemblée et qui ont refusé toute réforme du système médical.

Les médecins ont beau jeu de se déclarer « libéraux », mais il ne faut pas oublier qu'ils ont été formés durant 7 ans par les hôpitaux publics et que c'est grâce à l'argent public qu'ils ont obtenu leurs diplômes.

Aussi, il n'est pas normal que cette formation aux frais du contribuable n'ait pas de contrepartie pour garantir la couverture médicale nécessaire à la bonne santé de nos populations.

Il n'y a pas dix solutions pour répondre aux besoins de nos populations. Il n'y en a qu'une, et ce n'est certainement pas le développement de la télémédecine prônée par notre nouveau président qui va répondre à nos besoins (j'attends que l'on m'explique comment je vais pouvoir faire constater un décès par télémédecine !)

La réforme du système passe par :

- 1 : Régionalisation des diplômes (Un médecin formé dans une région s'engage à y passer ses 10 ou 15 premières années d'exercice) ;
- 2 : Mise en place d'un numérus clausus régional en fonction des besoins réels ;
- 3 : Mise en place de quotas de médecins par nombre d'habitants pour éviter les déséquilibres entre les villes et permettre un maillage de médecins cohérent par rapport à la présence de population.

Sans cette réforme, c'est une véritable crise sanitaire qui va s'imposer à nous d'ici deux ou trois ans maximum. Il est urgent de prendre des mesures fortes et concrètes. Nos services d'urgence sont à bout de souffle et notre système de santé se meurt !

Aussi face à l'absurdité du système actuel, je n'ai pas d'autre choix que de prendre cet arrêté absurde pour dénoncer la situation dans laquelle se trouvent nos communes afin d'alerter les pouvoirs publics. »

Sans commentaire...

Le 20 mai 2017